



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

---

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 31

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

---

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Monsieur Thierry FALCONNET  
Monsieur Rémi DETANG  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Monsieur Jean-François DODET  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Claude GIRARD  
Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Nicolas BOURNY  
Madame Céline TONOT  
Madame Brigitte POPARD  
Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Laurent GOBET  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Jean-Michel  
VERPILLOT  
Monsieur Lionel SANCHEZ  
Monsieur Gérard HERRMANN  
Madame Dominique BEGIN-  
CLAUDET  
Monsieur Jean DUBUET  
Monsieur Patrick CHAPUIS  
Monsieur Didier RELOT  
Madame Monique BAYARD  
Monsieur Philippe BELLEVILLE

---

### Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Jacques CARRELET  
DE LOISY  
Monsieur Patrick BAUDEMONT

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François  
REBSAMEN  
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA  
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Habitat à loyer modéré : Demande de garantie d'emprunt – Orvitis – Construction de 28 logements (7 PLUS, 4 PLUS NPNRU ; 10 PLAI NPNRU, 7 PLS) situés 66 rue Jean Jaurès à Dijon**

Au titre de sa Délégation 2021 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 28 juin, a financé Orvitis pour la construction de 14 logements (7 PLUS, 7 PLS) situés 66 rue Jean Jaurès à Dijon. Cette opération fait l'objet par ailleurs de 4 logements PLUS et de 10 logements PLAI financés par l'ANRU au titre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux du NPNRU métropolitain.

Cette opération a bénéficié du soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 290 000, 00 € par délibération en date du 30 juin 2021.

L'opérateur entend contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts, d'un montant total de 2 160 954,00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLAI d'un montant de 472 915, 00 € sur 40 ans,
- un prêt PLAI foncier d'un montant de 128 634, 00 € sur 60 ans,
- un prêt PLUS d'un montant de 749 161, 00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS foncier d'un montant de 142 436, 00 € sur 60 ans,
- un prêt PLS Développement Durable (DD) 2023 d'un montant de 315 730, 00 € sur 40 ans,
- un prêt PLS foncier PLSDD 2023 d'un montant de 86 729, 00 € sur 60 ans,
- un prêt « Complémentaire au Prêt Locatif Social » (CPLS) 2023, d'un montant de 265 349, 00 € sur 40 ans.

Orvitis sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ces prêts qui représentent 68,40 % du coût prévisionnel d'opération (3 158 956 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111- 4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°152325 en annexe signé entre Orvitis et la Caisse des dépôts et consignations,

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** à Orvitis, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 2 160 954, 00 €, souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de 28 logements (7 PLUS, 4 PLUS NPNRU, 10 PLAI NPNRU, 7 PLS) situés 66 rue Jean Jaurès à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°152325 constitué de sept Lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 160 954, 00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Orvitis et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN